

MONACO

CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE
MARRAKECH – 10 ET 11 DECEMBRE 2018
PROJET D'INTERVENTION

28.11.18

Madame/Monsieur la/le Président(e) *(de la Conférence)*

Madame la Présidente de l'Assemblée générale, *(de la 73^{ème} session de l'Assemblée générale des NU SEMme Maria Fernanda Espinosa Garcès, Diplomate/Ministre -Equateur)*

Monsieur le Secrétaire général, *(des Nations unies : SEMr Antonio Guterres)*

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,

Mesdames et messieurs les Ministres,

Excellences, Mesdames et messieurs,

En premier lieu, je tiens à remercier chaleureusement le Royaume du Maroc pour son hospitalité ainsi que la ville de Marrakech qui est à nouveau l'hôte d'une conférence intergouvernementale de première importance.

La Principauté de Monaco souhaite aussi rendre hommage, pour le travail de grande qualité accompli, à Leurs Excellences Gómez Camacho et Lauber, Représentants permanents du Mexique et de la Suisse auprès des Nations Unies et co-facilitateurs du Pacte mondial pour les migrations ainsi qu'à Madame Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales.

Le Pacte mondial pour les migrations est le résultat des engagements pris dans la Déclaration de New York du 19 septembre 2016.

L'accord obtenu sur ce document le 13 juillet dernier illustre d'une remarquable manière le potentiel du multilatéralisme : il démontre qu'en travaillant ensemble nous pouvons surmonter nos intérêts nationaux au service des peuples.

Mr le Président/Mme la Présidente.

La conscience de l'enjeu que représente la gestion de la mobilité humaine n'est pas liée à la taille d'un État : elle y est à Monaco aussi vive qu'ailleurs.

Des drames liés à des migrations de plus en plus risquées se sont multipliés ces dernières années, que ce soit les morts tragiques sur les routes migratoires ou l'exploitation de la détresse des migrants par des réseaux criminels.

La sauvegarde des droits fondamentaux de la personne humaine nous a contraints à agir, de concert avec la société civile.

Alors que nous célébrons aujourd'hui le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, n'oublions pas la raison d'être de cette référence historique et morale, les principes d'égalité et de dignité qu'elle proclame.

Car célébrer l'universalité des droits de l'homme, c'est nous renvoyer au devoir de veiller à ce que, partout dans le monde, la migration respecte la sécurité, le droit et l'équité, pour un bénéfice mutuel.

La Principauté est particulièrement préoccupée par le sort des personnes vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, exposés aux violences et aux abus, y compris les violences sexuelles.

Monaco se félicite de l'approche du Pacte qui réaffirme les *droits de tous les enfants* quel que soit leur statut migratoire et de la priorité donnée à des mécanismes adaptés à leurs besoins et à leur vulnérabilité.

La protection des personnes vulnérables est une priorité de la coopération monégasque dont l'objectif est de contribuer à améliorer leur sécurité et leur condition de vie et de favoriser un avenir meilleur.

Forts de nos engagements dans la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, Monaco est Partie aux Protocoles additionnels à la Convention des Nations unies contre la *criminalité transnationale organisée*.

Il est de notre devoir collectif de ne jamais baisser la garde pour anéantir un esclavage moderne intolérable, lutter contre l'impunité et rendre justice aux victimes.

Le Gouvernement Princier s'est ainsi activement engagé auprès de l'OSCE et d'autres organisations internationales dont l'ONUDC et INTERPOL, dans la mise en œuvre de programmes de lutte contre la traite des êtres humains le long des voies de migration.

Mr le Président/ Mme la Présidente,

La migration est au cœur des questions *économiques et de développement*.

Le tissu économique monégasque, extrêmement varié, est la preuve tangible du bénéfice tiré de la diversité : Plus des 3/4 la population de notre pays est étrangère et représente 139 nationalités.

Les flux migratoires incontrôlés créent, en revanche, des situations déstabilisatrices sur le marché du travail ou en raison de leur impact sociétal.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières réaffirme "*son engagement à éliminer toutes formes de discrimination, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance à l'égard des migrants et de leurs familles*".

À Monaco, la loi du 15 juillet 2005 relative à la liberté d'expression comporte des dispositions répressives à l'encontre du discours de haine, de la diffamation, de l'injure en lien avec l'origine de la personne, sa religion ou encore son orientation sexuelle.

La Principauté a également adhéré à la convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et son protocole additionnel relatif à lutte contre les actes racistes ou xénophobes commis via les réseaux numériques.

Pour combattre les effets négatifs des flux migratoires, le Pacte reconnaît le rôle clé de la *jeunesse*.

La jeunesse est un atout et l'éducation s'avère le meilleur levier pour contrer la pauvreté et l'exclusion : C'est pourquoi la promotion de l'accès à l'éducation des enfants migrants est un engagement prioritaire de Monaco.

La Principauté est consciente des espoirs que la jeunesse porte pour l'édification d'un monde sûr et pacifique à partir d'une politique sensible au genre.

Monaco a ainsi coparrainé la résolution du Conseil de sécurité 2419, adoptée à l'issue de sa séance plénière consacrée à la Jeunesse, la paix et la sécurité le 23 avril dernier et salue le lancement de la nouvelle stratégie des Nations unies « Jeunesse 2030 ».

Mr le Président/ Mme la Présidente,

Monaco se félicite de la reconnaissance des « *catastrophes naturelles, des effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement* » comme une des causes des mouvements migratoires.

Les « migrants climatiques » apparaissent désormais comme le visage humain du changement climatique.

La Principauté qui a rejoint le « groupe des amis de l'initiative Nansen » soutient les engagements formulés dans le Pacte visant à élaborer des stratégies de préparation et d'adaptation aux changements climatiques.

La lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre est par ailleurs pour Monaco un engagement de tous les instants auquel le Gouvernement monégasque, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II, s'emploie pleinement.

Mr le Président/Mme la Présidente,

La migration internationale a toujours existé et se renforcera dans les décennies à venir : l'enjeu n'est pas de l'endiguer mais de la *gérer par le développement de la coopération internationale et de la promotion de voies légales*.

C'est pourquoi Monaco soutient le Pacte mondial pour les migrations, qui fournit un cadre international équilibré pour limiter les effets négatifs et tirer profit des flux migratoires.

Au nom des valeurs fondatrices de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte que nous avons adopté au bénéfice des peuples, grâce à une action collective et volontariste sous l'égide des Nations Unies, est le cadre institutionnel adéquat pour faire face aux enjeux des migrations internationales.

Je vous remercie.